

Aperçu méthodologique des comptes financiers de la Belgique

Les comptes financiers offrent un aperçu détaillé de l'évolution des créances et des dettes financières entre les secteurs institutionnels nationaux (sociétés non financières, sociétés financières, administrations publiques, ménages) et entre l'économie nationale et le reste du monde. Ces comptes font partie intégrante du Système des comptes nationaux, qui se compose d'une série cohérente de comptes articulés et coordonnés. L'ensemble de ces comptes s'appuie sur les concepts, définitions, nomenclatures et règles comptables du *Système européen de comptes nationaux et régionaux* (SEC 1995) de l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat)¹.

La première partie de cet article mettra en évidence la place des comptes financiers au sein du Système de comptes nationaux. Dans une deuxième partie, les principales sources utilisées pour l'établissement des comptes financiers belges seront décrites, avec quelques indications techniques sur les données publiées.

1. Aspects conceptuels et méthodologiques

1.1 Séquence des comptes

Le Système des comptes nationaux est construit autour d'une séquence de flux articulés entre eux, qui se rapportent à des activités économiques diverses durant une période considérée, et de comptes de patrimoine, où figurent les valeurs des encours d'actifs et de passifs détenus par les unités ou les secteurs institutionnels au début et à la fin de la période considérée (voir encadré 1). Chaque compte de flux retrace une activité particulière: la production, la formation du revenu, sa distribution ou redistribution, et son utilisation. Le solde de chaque compte représente le résultat net des activités retracées dans le compte en question: valeur ajoutée, revenu disponible, épargne, capacité ou besoin net de financement. Ces soldes comptables constituent, par report, le premier poste du compte suivant, ce qui assure l'articulation entre les comptes successifs. Les comptes de flux sont étroitement liés aux comptes de patrimoine, dans la mesure où les variations dans le temps des actifs et passifs des unités ou des secteurs institutionnels sont systématiquement comptabilisées dans les comptes de flux adéquats.

1. Le SEC 1995 est entièrement cohérent avec le SCN93 (Nations Unies, *Système de comptabilité nationale 1993, New-York, 1993*) qui sert de référence au niveau mondial pour l'établissement des comptes nationaux. Les manuels du SEC 1995 et du SCN93 sont respectivement disponibles aux adresses suivantes: <http://forum.europa.eu.int/irc/dsis/nfaccount/info/data/esa95/esa95-new.htm> et <http://unstats.un.org/unsd/sna1993/toctop.asp>.

Encadré 1 - Séquence des comptes

La séquence des comptes est articulée autour de trois types de comptes: les comptes des opérations courantes, les comptes d'accumulation et les comptes de patrimoine.

Comptes des opérations courantes

Ces comptes portent sur la production de biens et services, la formation du revenu qui en découle, la distribution et la redistribution de celui-ci entre les unités institutionnelles et son utilisation à des fins de consommation ou d'épargne.

- **Le compte de production** retrace les activités de production de biens et services. Le solde qui en ressort est la valeur ajoutée brute qui correspond à la valeur de la production diminuée de la valeur de la consommation intermédiaire. La valeur ajoutée est la source d'où proviennent les revenus primaires.
- **Les comptes de distribution et d'utilisation du revenu** décrivent comment les revenus sont générés par les activités de production, distribués entre unités institutionnelles qui peuvent prétendre à une fraction de la valeur ajoutée résultant des activités de production, redistribués entre unités institutionnelles par le biais d'impôts, de cotisations et prestations de sécurité sociale ou d'autres transferts, pour être affectés en définitive à la consommation finale et à l'épargne. Le solde comptable de cette série de comptes – l'épargne – est reporté au compte de capital, le premier compte de la séquence des comptes d'accumulation.

Comptes d'accumulation

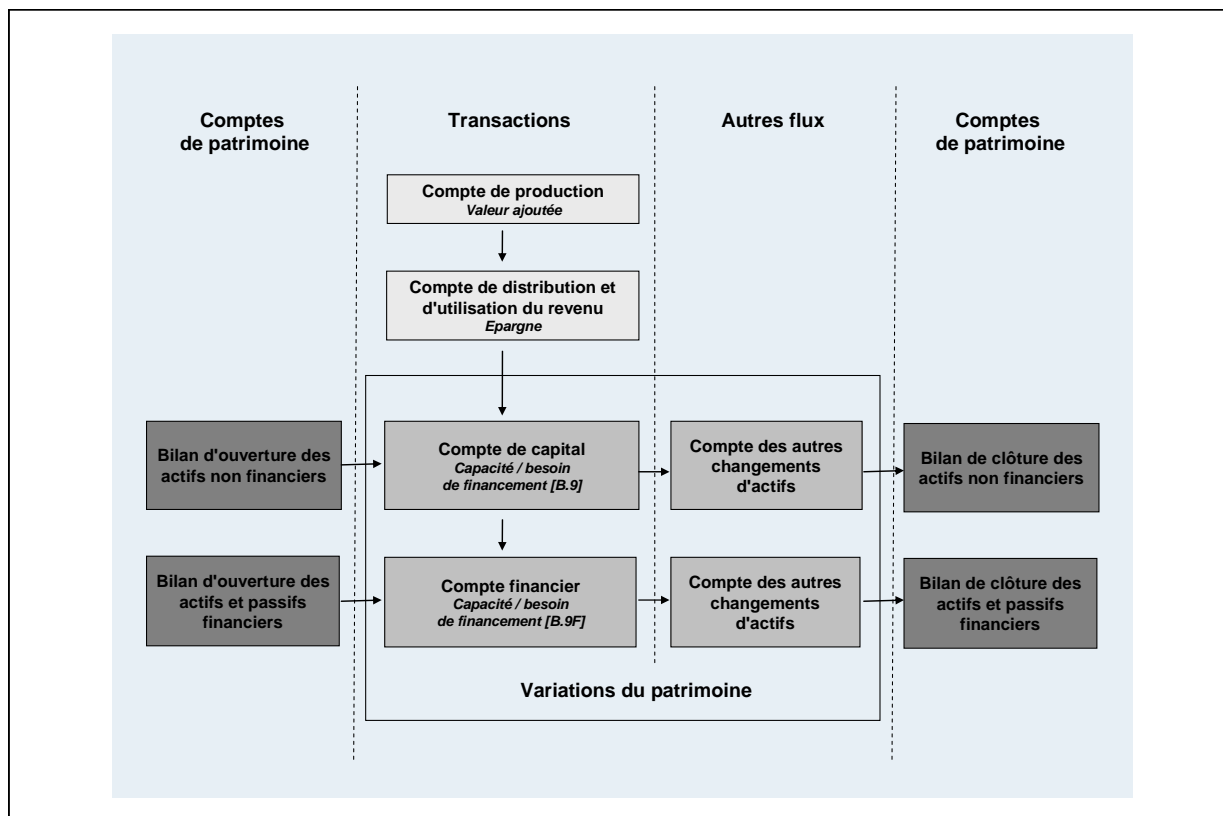
Dans ces comptes figurent les acquisitions et les cessions d'actifs, financiers ou non, et d'engagements, auxquelles procèdent les unités institutionnelles à la suite d'opérations ou d'autres événements.

- Dans le **compte de capital** figurent les acquisitions et cessions d'actifs non financiers qui résultent d'opérations avec d'autres unités ou d'opérations comptables intérieures liées à la production (variation de stocks et consommation de capital fixe). Le solde de ce compte, la capacité ou le besoin de financement dégagé par chaque groupe d'unités ou secteur institutionnel, est traditionnellement considéré comme la ligne de démarcation entre les comptes réels (comptes non financiers) et les comptes financiers.
- Dans le **compte financier** figurent les acquisitions nettes (achats moins ventes) d'actifs financiers et l'accroissement net (émissions moins remboursements) des passifs résultant d'opérations (ou transactions). Le compte financier ne fait pas apparaître de solde comptable à reporter à un autre compte; conceptuellement, son résultat net correspond au solde du compte de capital.
- Un troisième groupe de comptes, le **compte des autres changements d'actifs**, se subdivise en deux catégories: le compte des autres changements de volume (changements quantitatifs dus à des facteurs autres que des opérations, comme des reclassements d'unités d'un secteur à un autre) et le compte de réévaluation (changements de valeurs dus à des variations de prix des actifs et passifs).

Le lien qui existe entre les comptes d'accumulation et les comptes de revenu vient de la nécessité d'affecter l'épargne à l'acquisition d'actifs financiers et non financiers. Quand l'épargne est négative, la différence entre la consommation et le revenu disponible doit être couverte par la cession d'actifs (financiers ou non financiers) ou par la souscription de nouveaux engagements.

Comptes de patrimoine

Les comptes de patrimoine présentent les valeurs des encours d'actifs financiers et non financiers et de passifs des unités ou secteurs institutionnels au début et à la fin d'une période comptable. Les encours varient au cours de la période en fonction des opérations (transactions) et des variations de prix et autres changements de volume de ces actifs et passifs (autres flux). Ces mouvements sont comptabilisés dans l'un ou l'autre compte d'accumulation, de sorte que la différence entre les valeurs inscrites dans les comptes de patrimoine d'ouverture et de clôture trouve son explication dans les autres comptes de la séquence.



1.2 Les comptes financiers

Les comptes non financiers mettent traditionnellement l'accent sur les activités de production de biens et services et sur les revenus générés par ces activités au cours d'une période donnée. Le compte financier, qui constitue formellement le dernier compte de la séquence des comptes, complète toutefois cette image de l'économie en ajoutant les transactions qui appartiennent à la sphère financière.

Les opérations financières regroupent ainsi des transactions qui peuvent résulter (i) de transactions courantes dans l'économie, (ii) de décisions d'affectation de l'épargne entre les investissements en capital fixe et les investissements en capital financier et (iii) d'opérations d'arbitrage dans la composition du portefeuille d'actifs financiers et d'engagements. Certains enregistrements du compte financier ont donc une contrepartie dans d'autres comptes du Système, alors que d'autres interviennent entièrement dans le cadre du compte financier.

Les comptes financiers sont utilisés pour analyser les caractéristiques et les mouvements observés au niveau des placements et des financements dans l'économie. Pour chaque secteur institutionnel, le compte financier indique les types d'instruments financiers utilisés pour contracter des engagements et/ou acquérir des actifs financiers.

En outre, afin de préciser envers quels secteurs les engagements ont été contractés, ou auprès de quels secteurs les créances sont acquises, les transactions financières sont souvent présentées sous une forme matricielle de type *Flux de fonds*. Les tableaux de flux de fonds facilitent l'étude des processus d'épargne/investissement en permettant de suivre les circuits par lesquels l'épargne aboutit aux emprunts finaux, après être passée par les diverses institutions financières et avoir revêtu diverses formes d'actifs. En particulier, l'analyse des canaux de financement permet d'isoler le rôle des intermédiaires financiers en mettant l'accent sur les relations entre le financement par crédit et les autres sources de financement (marchés de titres, autres formes d'intermédiation financière, recours aux prêteurs étrangers). Les encours d'actifs et de passifs financiers par secteur créateur et débiteur correspondant aux flux de fonds sont appelés tableaux de *Créances et engagements par secteur*.

Dans la terminologie des comptes macro-économiques de la Belgique, les comptes financiers couvrent aussi bien les flux de fonds (transactions financières) et les créances et engagements (encours) par secteur que les séries chronologiques du compte financier et du compte de patrimoine financier de chacun des secteurs.

1.3 Définitions et nomenclatures

Les comptes financiers sont établis dans le cadre conceptuel du SEC 1995, c'est à dire selon les définitions, nomenclatures d'instruments et de secteurs, et règles d'évaluation harmonisées.

Les actifs financiers constituent une catégorie d'actif économique qui couvre l'ensemble des moyens de paiement, les créances financières et les actifs économiques assimilables aux créances financières (comme les actions et autres participations et les produits dérivés). Dans le Système des comptes, tous les actifs financiers ont un passif de contrepartie, à l'exception de ceux relevant de la catégorie «Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)».

Le croisement des nomenclatures d'instruments financiers (encadré 2) et de secteurs institutionnels (encadré 3) donne une image détaillée de la façon dont les moyens financiers sont mis à la disposition de l'économie, à savoir par qui, pour qui, dans quelle mesure, avec quel instrument et via quel canal.

Encadré 2 - Nomenclature des instruments financiers

La nomenclature d'instruments financiers utilisée dans les comptes financiers de la Belgique est identique à celle du SEC 1995. Ce système de classement repose principalement sur deux critères: la liquidité de l'actif considéré et la nature juridique de la relation entre le créancier et le débiteur.

AF.1	Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)
AF.2	Numéraire et dépôts
AF.21	Numéraire
AF.22	Dépôts transférables (dépôts à vue)
AF.29	Autres dépôts
AF.3	Titres autres qu'actions
AF.331	Titres autres qu'actions à court terme
AF.332	Titres autres qu'actions à long terme
AF.34	Produits dérivés
AF.4	Crédits
AF.41	Crédits à court terme
AF.42	Crédits à long terme
AF.5	Actions et autres participations
AF.511	Actions cotées
AF.512	Actions non cotées
AF.513	Autres participations
AF.52	Parts d'organismes de placement collectif
AF.6	Provisions techniques d'assurance
AF.61	Droits nets des ménages sur les provisions techniques d'assurance-vie et sur les fonds de pension
AF.62	Provisions pour primes non acquises et provisions pour sinistres
AF.7	Autres comptes à recevoir/à payer (y compris les ajustements)

Les définitions des instruments financiers du SEC 1995 sont disponibles à l'adresse suivante:

<http://forum.europa.eu.int/irc/dsis/nfaccount/info/data/esa95/fr/efr00243.htm>

Encadré 3 - Nomenclature des secteurs institutionnels

Les comptes sont établis pour chaque secteur institutionnel du SEC 1995 et sont ventilés par secteur de contrepartie selon la même nomenclature. La nomenclature des secteurs utilisée dans les publications des comptes financiers de la Belgique est simplifiée par rapport à celle du SEC 1995, dans la mesure où elle agrège certains secteurs.

S.11 Sociétés non financières

S.12 Sociétés financières

S.121 + S.122 Institutions financières monétaires: Banque centrale (S.121) et autres institutions financières monétaires (S.122)

S.123 + S.124 Autres institutions financières non monétaires (S.123) et auxiliaires financiers (S.124)

S.125 Sociétés d'assurance et fonds de pension

S.13 Administrations publiques

S.14 + S.15 Particuliers: ménages (S.14) et institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15)

S.2 Reste du monde

Les définitions des secteurs institutionnels du SEC 1995 sont disponibles à l'adresse suivante:

<http://forum.europa.eu.int/irc/dsis/nfaccount/info/data/esa95/fr/efr00072.htm>

1.4 Principes de comptabilisation des opérations financières

Le principe de comptabilisation en partie double est d'application dans le Système des comptes nationaux, à l'instar de la comptabilité d'entreprise, qui veut que chaque opération est enregistrée deux fois, une fois en ressources (ou variation des passifs) et une fois en emplois (ou variation des actifs). La plupart des opérations impliquant deux unités institutionnelles, l'application du principe d'enregistrement en partie double implique en fait quatre enregistrements (partie quadruple).

Par exemple, l'achat d'un service en espèces par un ménage implique l'enregistrement d'un emploi comme dépense de consommation finale et une diminution d'actif sous la forme de numéraire et dépôts pour le ménage, ainsi que l'enregistrement d'une ressource et une acquisition positive d'actif sous la forme de numéraire et dépôts pour le producteur du service. De même, une cession de titres contre espèces entre unités institutionnelles (opération interne au compte financier) requiert quatre enregistrements: une diminution des titres et une augmentation du numéraire dans l'unité cédante et les deux enregistrements inverses dans l'unité qui acquiert les titres.

L'application de l'enregistrement en partie quadruple requiert à la base:

- l'enregistrement des opérations au même moment dans les différents comptes, c'est-à-dire au moment de la naissance, de la transformation, ou de l'annulation des droits et obligations. Il faut donc distinguer l'opération et le règlement correspondant, qui peuvent intervenir à des moments différents dans le temps. En principe, les comptes nationaux ne sont pas établis sur la base de caisse mais sur la base des droits constatés. Dans la plupart des cas, il y a un décalage entre les deux «événements», qui donne lieu à des enregistrements dans l'instrument financier «autres comptes à recevoir/à payer».
- la valorisation identique des opérations dans les comptes des deux secteurs concernés. Les opérations sont valorisées aux prix effectifs convenus entre les parties, les prix du marché constituant la référence de base pour la valorisation des actifs négociables. Pour les comptes de patrimoine, les actifs et passifs sont valorisés aux prix courants en vigueur à la date à laquelle se rapportent ces comptes de patrimoine, et non à leur valeur d'acquisition. Les crédits et les dépôts sont valorisés à la valeur nominale.
- des flux entre unités en principe non consolidés. La consolidation consiste à éliminer les opérations entre unités classées à l'intérieur d'un même secteur ou sous-secteur. Toutefois, il est possible d'établir des comptes consolidés dans le cadre d'analyses complémentaires. Les comptes consolidés sont utilisés en particulier pour le secteur des administrations publiques, afin de mettre en évidence les relations nettes entre ces administrations publiques et les autres secteurs.

En pratique, la mise en oeuvre de ces principes est loin d'être simple et on constate des écarts statistiques entre les soldes des comptes de capital (comptes non financiers) et ceux des comptes financiers au niveau des secteurs et sous-secteurs. Ces écarts sont principalement dus à l'utilisation de sources différentes dans les deux catégories de comptes. Ils peuvent aussi résulter d'imperfections dans les sectorisations et dans la valorisation des transactions¹, mais également de ce que les comptes non financiers et financiers reposent en partie sur des estimations.

2. Sources statistiques, processus de traitement et publications

2.1 Sources statistiques

Il n'existe pas, en tant que tel, une source de données répondant directement aux besoins des comptes financiers. L'établissement des comptes financiers repose sur la compilation de sources dont les concepts doivent souvent être adaptés pour répondre aux exigences du SEC 1995.

Les sources utilisées dans les comptes financiers sont multiples. A cet égard, on dispose de sources sectorielles, qui donnent de l'information pour l'ensemble des instruments financiers d'un secteur économique déterminé, et de sources transversales qui donnent de l'information sur un instrument financier déterminé pour l'ensemble des secteurs.

Pour les sociétés non financières (S.11), les données proviennent essentiellement des globalisations des comptes annuels déposés à la Centrale des bilans de la Banque nationale de Belgique (BNB). D'autres sources statistiques sont également utilisées, notamment le schéma comptable périodique des établissements de crédit (schéma A) pour les crédits et les dépôts auprès des établissements de crédit, les enquêtes trimestrielles sur les détenteurs de titres dématérialisés, les rapports mensuels d'Euronext pour les actions cotées, les annexes au Moniteur belge pour l'ensemble des émissions d'actions.

Les données pour la Banque centrale (S.121) sont transmises par le Service de la comptabilité de la BNB.

Pour les autres institutions financières monétaires (S.122), les données sont collectées par la BNB. Elles concernent principalement le schéma A des établissements de crédit et certaines de ses annexes, ainsi qu'une globalisation du portefeuille détaillé de ces établissements de crédit.

Les données relatives aux autres institutions financières non monétaires à l'exclusion des sociétés d'assurance et des fonds de pension (S.123) proviennent de sources multiples: pour les organismes de placement collectif (OPC), y compris les OPC monétaires recensés dans le secteur S.122, la source principale est la Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA), qui transmet trimestriellement les données ventilées selon les différentes catégories d'OPC. Ces données sont complétées par des données de l'Association belge des assets managers (BEAMA). Les données des sociétés de bourse sont également transmises trimestriellement par la CBFA. Vu leur nombre peu élevé, les holdings financiers sont suivis individuellement au moyen des données de leurs comptes annuels et de données trimestrielles collectées sur base volontaire. Des données plus ou moins détaillées sont également collectées pour les sicafi, les organismes de placement en créances, les sociétés régionales de logement, les sociétés hypothécaires et les sociétés spécialisées dans le crédit à la consommation.

Le secteur des auxiliaires financiers (S.124) couvre actuellement les entreprises d'investissement autres que les sociétés de bourse. Les données proviennent des états comptables trimestriels communiqués à la CBFA.

En ce qui concerne les sociétés d'assurance et fonds de pension (S.125), les données collectées par la CBFA constituent la principale source d'information. Pour les sociétés d'assurance, le schéma comptable trimestriel établi par la CBFA est utilisé, complété par des données détaillées extraites de son rapport annuel et des données de l'association professionnelle (Assuralia). Pour les données relatives aux fonds de pension, les sources de base sont établies sur une base annuelle.

1. En particulier, la plupart des données de transactions financières sont dérivées de données d'encours, après prise en compte des autres changements d'actifs, et la valorisation de ces encours ne respecte pas toujours à la lettre les prescrits comptables. Dans les comptes financiers belges, il en est ainsi, par exemple, de la valorisation des actions non cotées émises par les sociétés non financières, qui sont recensées à la valeur des fonds propres.

Pour les administrations publiques (S.13), les données sont collectées directement auprès des différents sous-secteurs. L'administration de la Trésorerie du Service public fédéral (SPF) Finances est la principale source des données pour le pouvoir fédéral (S.1311). Ces données couvrent tant les actifs que la dette publique officielle et la dette débudgétisée du Trésor. Les informations relatives aux autres organismes qui font partie du pouvoir fédéral (FADELS, Société fédérale de participation, Credibe, Fonds des rentes, Fonds monétaire, Caisse des dépôts et consignations, etc.) sont obtenues directement auprès de ces organismes, soit via leurs comptes annuels, soit par contacts directs. Pour les communautés et régions (S.1312), les données proviennent essentiellement des trésoreries des différentes entités, alors que les données des administrations locales (S.1313) proviennent d'une part des schémas A des établissements de crédit et d'autre part du système de compensation de titres de la BNB pour ce qui est de l'endettement sous la forme de titres. Enfin, pour le secteur de la sécurité sociale (S.1314), l'ensemble des données relatives à leurs actifs sont obtenues par l'intermédiaire du SPF Finances. L'ensemble des données précitées est collecté soit mensuellement, soit trimestriellement.

Il n'existe pas de source d'information directe pour recenser les données relatives au compte financier des particuliers, c'est-à-dire l'ensemble formé par les ménages (S.14) et les institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15). Certaines sources indirectes sont toutefois disponibles, comme les schémas A pour les crédits et les dépôts auprès des établissements de crédit. Certains instruments financiers, comme les bons d'Etat, sont par ailleurs exclusivement attribués à ce secteur par hypothèse. Dans les comptes financiers, le secteur des particuliers est le plus souvent calculé par solde. Ainsi par exemple, l'encours des actions détenues par ce secteur résultera de la différence entre les actions émises et les actions que l'on peut recenser dans les portefeuilles des autres secteurs domestiques et du reste du monde au moyen d'autres sources propres.

Le compte financier du reste du monde (S.2) est établi en partie au moyen des données de la balance des paiements (confectionnée au sein de la BNB). Des données supplémentaires sont collectées pour les OPC étrangers commercialisés sur le marché belge et pour les assurances souscrites au Luxembourg. De même, les données relatives aux dépôts des résidents non bancaires auprès d'établissements de crédit non-résidents proviennent de statistiques établies par la Banque des Règlements Internationaux (BRI). Certaines informations complémentaires disponibles dans les sources collectées pour les différents secteurs domestiques permettent d'obtenir une ventilation sectorielle plus détaillée que dans la balance des paiements, comme le requiert la nomenclature des comptes financiers.

2.2 Processus de traitement des sources d'information

Les comptes financiers belges présentent la particularité d'être établis sur la base de l'identification du secteur de contrepartie. Pour être traitée dans le système des comptes financiers belges, chaque donnée de base doit comporter cinq caractéristiques: l'identification du secteur débiteur, l'identification du secteur créateur, l'identification de l'instrument financier, le type de donnée (encours/stocks ou transactions/flux) et une référence à la date ou la période concernée, selon une fréquence trimestrielle. Si une ou plusieurs de ces caractéristiques n'existent pas dans la source primaire, des estimations sont nécessaires pour obtenir les données requises, le cas échéant en utilisant une source indirecte, à savoir l'information disponible au niveau de la contrepartie dans le système.

En théorie, outre les transactions financières et les encours, le système des comptes financiers devrait également donner de l'information sur les variations de prix et les autres changements de volume. Cela n'est toutefois encore que partiellement le cas à l'heure actuelle de sorte que des développements complémentaires seront nécessaires pour obtenir une séquence totalement intégrée des comptes financiers.

Si les données de base ne sont disponibles que sur la base des encours, ce qui est le plus souvent le cas, les données de transactions financières sont dérivées de ceux-ci, en tenant compte le cas échéant des variations de prix et de cours de change et d'autres changements de volume. A l'inverse, dans le cas des données de balance des paiements, les données d'encours sont obtenues à partir des données cumulées des flux, ce qui rend leurs estimations plus faibles. Pour d'autres données de base (actions et parts d'OPC émises), les flux et les encours sont à la fois disponibles.

Etant donné que le système des comptes financiers est basé sur l'identification des secteurs de contrepartie, il arrive souvent que l'on dispose de deux sources d'information pour la même donnée. Par exemple, les crédits octroyés par les établissements de crédit aux administrations publiques sont disponibles à la fois dans le schéma A des établissements de crédit et dans les statistiques obtenues directement auprès des administrations publiques. Dans ce cas, une des deux sources doit être privilégiée. Il y a donc une hiérarchie des sources dans le système des comptes financiers. Les sources directes sont privilégiées parce que considérées comme plus fiables (dans l'exemple précité, on ne reprendra pas l'information obtenue auprès des établissements de crédit car cette information pourrait être affectée par des erreurs dans l'identification des secteurs de contrepartie). La hiérarchie des sources n'est cependant pas immuable. Elle doit constamment être surveillée et, le cas échéant, remise en question en fonction de la disponibilité de nouvelles sources d'information.

A titre d'illustration, les sources principales d'information par secteur et par instrument sont présentées dans les deux tableaux ci-dessous avec leurs caractéristiques: couverture en termes de secteurs et/ou d'instruments, type de données disponibles (encours ou transactions), information sur les secteurs de contrepartie, fréquence et délai d'obtention des données.

TABEAU 1 PRINCIPALES SOURCES PAR SECTEUR

Secteur	Source	Information disponible				Fréq. ¹ A/S/ T/M	Délai (mois)
		Instruments	Encours	Transactions	Information sur les contreparties		
Sociétés non financières (S.11)	Comptes annuels (Centrale des bilans de la BNB)	Tous	Oui	Dérivées des encours	Non	A	t+9 (échantillon couvrant 80 p.c.) t+15 (total)
BNB (S.121)	Bilan de la BNB	Tous	Oui	Dérivées des encours	Oui	M	t+0,5
Autres institutions financières monétaires (S.122)	Schéma comptable périodique des établissements de crédit (BNB)	Tous	Oui	Dérivées des encours	AF.2 et AF.4: Oui Autres instruments: S.1/S.2	M	t+2
Autres institutions financières monétaires (S.122)	Détail du portefeuille des établissements de crédit (BNB)	AF.3 et AF.5	Oui	Dérivées des encours	Oui	T	t+2,5
Organismes de placement collectif monétaires et non-monétaires (S.122 et S.123)	Schéma comptable périodique des organismes de placement collectif (CBFA)	Tous	Oui	Oui: AF.52 (passif) Dérivées des encours pour les autres instruments	Non	T	t+3
Organismes de placement collectif monétaires et non monétaires (S.122 et S.123)	Valeurs nettes d'inventaire trimestrielles (BEAMA)	AF.52 par type d'OPC	Oui	Dérivées des encours	Partiellement (AF.3 et AF.5)	T	t+2,5
Holdings financiers (S.123)	Enquête (BNB)	AF.2, AF.3, AF.4 et AF.51	Oui	Dérivées des encours	Non	T	t+2,5
Holdings financiers (S.123)	Comptes annuels (Centrale des bilans de la BNB)	Tous	Oui	Oui: AF.51 Dérivées des encours pour les autres instruments	AF.2, AF.4 et AF.5: Partiellement identifiées sur la base d'informations publiées dans les rapports annuels	A	t+7

Secteur	Source	Information disponible				Fréq. ¹ A/S/ T/M	Délai (mois)
		Instruments	Encours	Transactions	Information sur les contreparties		
Sociétés de bourse (S.123)	Schéma comptable périodique (CBFA)	Tous	Oui	Dérivées des encours	Partiellement (AF.4)	T	t+3
Sociétés de logement social (S.123)	Comptes annuels	Tous	Oui	Dérivées des encours	AF.5: Oui AF.2 et AF.4: Partiellement identifiées sur la base d'informations publiées dans les rapports annuels	A	t+9
Sociétés spécialisées dans le crédit à la consommation (S.123)	Enquête INS	AF.4	Oui	Dérivées des encours	Oui	S	t+5
Autres institutions financières (S.123)	Comptes annuels	Tous	Oui	Dérivées des encours	AF.2, AF.4 et AF.5: Partiellement identifiées sur la base d'informations publiées dans les rapports annuels	A	t+9
Entreprises d'investissement (S.124)	Schéma comptable périodique (CBFA)	Tous	Oui	Dérivées des encours	Partiellement (AF.4)	T	t+3
Sociétés d'assurance (S.125)	Schéma comptable périodique (CBFA)	Tous	Oui	Oui: AF.6 Dérivées des encours pour les autres instruments	AF.3: Oui	T	t+3
Sociétés d'assurance (S.125)	Comptes annuels (CBFA)	Tous	Oui	Dérivées des encours	Non	T	t+8
Fonds de pension (S.125)	Comptes annuels (CBFA)	Tous	Oui	Dérivées des encours	AF.3: S.13/ S.2/autres secteurs	A	t+8
Fonds de pension (S.125)	Association professionnelle	Tous	Oui	Non	AF.3 et AF.5: S.1/S.2	A	t+8
Pouvoir fédéral (S.1311)	Situation mensuelle de trésorerie, Dette de l'Etat fédéral	AF.2, AF.3, AF.4 et AF.7	Oui	Dérivées des encours	Oui, à l'exception du AF.3 (passif)	M	t+1
Pouvoir fédéral (S.1311)	Données comptables des autres entités du pouvoir fédéral (FADELS, Société fédérale de participation, Credibe, Fonds des rentes, Fonds monétaire, Caisse des dépôts et consignations, etc.)	Tous	Oui	Dérivées des encours	Oui, à l'exception du AF.3 (passif)	M/T	Entre t+1 et t+3, en fonction de l'entité
Communautés et régions (S.1312)	Situations mensuelles de Trésorerie des entités fédérées	AF.2, AF.3, AF.4 et AF.7	Oui	Dérivées des encours	Oui, à l'exception du AF.3 (passif)	M	de t+1,5 à t+4, en fonction de l'entité
Communautés et régions (S.1312)	Données comptables des autres unités communautaires et régionales	Tous	Oui	Dérivées des encours	Oui, à l'exception du AF.3 (passif)	T/A	de t+2 à t+4, en fonction de l'unité
Sécurité sociale (S.1314)	Rapport trimestriel sur les actifs financiers	Tous	Oui	Dérivées des encours	Oui, à l'exception du AF.3 (passif)	T	t+2
Reste du monde (S.2)	Balance des paiements (BNB)	AF.2 (passif), AF.3, AF.4 et AF.5	Dérivés des flux	Oui	S.121/S.122/ S.13/autres secteurs	T	t+3 (version trimestrielle)
Reste du monde (S.2)	Dépôts des résidents non bancaires auprès de banques non-résidentes (BRI)	AF.2 (actif)	Oui	Dérivées des encours	Partiellement	T	t+5

Secteur	Source	Information disponible				Fréq. ¹ A/S/ T/M	Délai (mois)
		Instruments	Encours	Transactions	Information sur les contreparties		
Organismes de placement collectif étrangers (S.2)	Valeurs nettes d'inventaire trimestrielles (BEAMA)	AF.52 par type d'OPC	Oui	Dérivées des encours	Partiellement (AF.3 et AF.5)	T	t+2,5
Sociétés d'assurance étrangères (S.2)	Rapport annuel du Commissariat aux assurances (Luxembourg)	AF.6	Oui	Dérivées des encours	Non	A	t+9

Source: BNB

¹ Fréquence annuelle (A), semestrielle (S), trimestrielle (T) ou mensuelle (M)

TABLEAU 2 PRINCIPALES SOURCES PAR INSTRUMENT

Instrument	Source	Information disponible				Fréq. ¹ A/T/ M/J	Délai (mois)
		Secteurs émetteurs couverts	Encours	Transactions	Information sur les détenteurs		
AF.21 Numéraire	Estimation de la détention de billets par les Etats membres de l'Union monétaire (BCE)	S.121	Oui	Dérivées des encours	Partiellement (S.122)	A	t+4
AF.331 Titres autres qu'actions à court terme	Système de compensation de titres de la BNB	Tous les secteurs	Oui	Dérivées des encours	Non	T	t+1
AF.331 Titres autres qu'actions à court terme	Enquête sur les détenteurs de titres dématérialisés (BNB)	S.122/S.13/ autres S.1/ S.2	Oui	Dérivées des encours	Oui	T	t+3
AF.332 Titres autres qu'actions à long terme	Enquête sur les détenteurs d'obligations linéaires et autres titres dématérialisés (BNB)	S.13	Oui	Dérivées des encours	Oui	T	t+3
AF.332 Titres autres qu'actions à long terme	Statistiques sur les émissions de titres (BRI)	S.11	Oui	Oui	Non	T	t+4
AF.511 Actions cotées	Rapport mensuel d'Euronext	Secteurs domestiques (S.1)	Oui	Oui	Non	M	t+1
AF.511 Actions cotées	Base de données BNB sur les détenteurs d'actions cotées (basée sur les déclarations obligatoires de modification de l'actionariat)	Secteurs domestiques (S.1)	Oui	Non	Partiellement (p.c.)	T	t+3
AF.512 Actions non cotées et AF.513 Autres participations	Annexes au Moniteur belge (Journal officiel)	Secteurs domestiques (S.1)	Données trimestrielles dérivées des flux	Oui	Oui (depuis 2003)	J	t+3
AF.7 Autres comptes à recevoir/à payer	Comptes nationaux non financiers (BNB)	S.13	Oui	Dérivées des encours	Oui	T	t+3

Source: BNB

¹ Fréquence annuelle (A), trimestrielle (T), mensuelle (M) ou journalière (J)

2.3 Publications

Dans la terminologie utilisée dans les statistiques macro-économiques de la Belgique, les comptes financiers au sens large regroupent le compte financier (transactions) et le compte de patrimoine (encours).

La publication officielle des comptes financiers se fait par le canal du Bulletin statistique et du site internet de la BNB (base de données statistiques économiques et financières de la Belgique: Belgostat online). Au sens strict, les comptes financiers sont publiés sous la forme de 4 tableaux (chapitre 12 du Bulletin statistique): les Flux de fonds par secteur, les Créances et engagements par secteur, le Compte financier et le Compte de patrimoine financier. Au sens large, ils incluent également, à l'heure actuelle, les tableaux sur le solde financier et la dette des administrations publiques (chapitre 11), les tableaux sur les actifs et les engagements financiers des particuliers et des sociétés non financières (chapitres 15 et 16), certains tableaux sur le marché des titres à revenus fixes (chapitre 17) et les comptes financiers des organismes de placement collectif (chapitre 14).

TABLEAU 3 PUBLICATION OFFICIELLE DES COMPTES FINANCIERS

Produit	Délai de publication ¹	Format de publication ²
Comptes financiers (agrégats complets trimestriels)	t+115 jours ³	- <u>Bulletin Statistique</u> ⁴ : Chapitre 12 - <u>Belgostat online</u> : domaine des comptes financiers
Agrégats trimestriels pour les organismes de placement collectif	t+95 jours	- <u>Bulletin Statistique</u> ⁴ : Chapitre 14 tableaux 14.1.2 et 14.1.3 - <u>Belgostat online</u> : domaine des statistiques financières et marchés financiers
Agrégats trimestriels pour les administrations publiques et dette brute consolidée ⁵	t+90 jours	- <u>Bulletin Statistique</u> ⁴ : Chapitre 11 tableaux 11.4 et 11.5 - <u>Belgostat online</u> : domaine des finances publiques
Statistiques dérivées des comptes financiers: actifs et engagements financiers des particuliers et des sociétés non financières	t+115 jours ³	- <u>Bulletin Statistique</u> ⁴ : Chapitres 15 et 16 - <u>Belgostat online</u> : domaine des statistiques financières et marchés financiers

Source: BNB

¹ Délai de publication pour la version électronique des données (Belgostat online). La publication papier est effectuée quelques jours après la version électronique.

² Le Bulletin statistique est disponible en format PDF à l'adresse suivante:

<http://www.nbb.be/doc/dq/F/DQ3/histo/SFB071.pdf>

Les données des comptes financiers sont également disponibles sur le site de la BNB à l'adresse suivante:

<http://www.nbb.be/pub/stats/finac/finac.htm?l=fr>

³ Les publications relatives au 3e trimestre de l'année peuvent différer du calendrier habituel pour tenir compte de la date de parution du rapport annuel de la BNB.

⁴ Bulletin ou actualisation mensuelle du Bulletin.

⁵ La dette brute consolidée des administrations publiques est le concept de dette tel que défini dans le Règlement européen CE 3605/93, du 22 novembre 1993, relatif à l'application du Protocole sur la procédure concernant les déficits excessifs annexé au Traité de l'Union européenne (Traité de Maastricht) du 7 février 1992.